

# MAIRIE DE LE SOULIE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Présents : BAILLY P. BATAILLEY A. BELLAY D. CROS M- J. MALIZARD B.  
NUEZ M. RAISSAC J. ROUANET B. VAILHE Ch.

Secrétaire de Séance : BELLAY D

1 ) Approbation du conseil municipal en date du 22 mars 2023

Vote : 9 pour ;

2) Comptes de gestion 2022

Comptes conformes avec la trésorerie.

Vote : 9 pour ;

3 et 4) Comptes administratifs 2022 et affectation des résultats

a) Compte administratif eau et assainissement

Résultats de l'exercice 2022 : fonctionnement : 7 745.94 €

investissement : 5 801.62 €

Résultats cumulés au 31/ 12 : fonctionnement : 17 890.30 € (avec reprise des résultats antérieurs)

Investissement : - 2 639.87 € (avec reprise des résultats antérieurs)

Vote : 8 pour (le maire ne vote pas)

Affectation des résultats

Sera repris en 2023 :

Déficit d'investissement reporté au compte 001 : - 2 639.87 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 11 339.87 €

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 6 550.43 €

Vote : 8 pour

b) Compte administratif principal

Résultats de l'exercice 2022 : fonctionnement : 26 167.76 €

investissement : - 54 825.92 €

Résultats cumulés au 31/ 12 : fonctionnement : 500 166.47 € (avec reprise des résultats antérieurs)

Investissement : - 6 676.64 € (avec reprise des résultats antérieurs)

Vote : 8 pour

Affectation des résultats

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 89 293.00 €

- en recettes pour un montant de 78 233.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 17 736.64 €

Sera repris en 2023 :

Déficit d'investissement reporté au compte 001 : - 6 676.64 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 17 736.64 €

Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 482 429.83 €

Vote : 8 pour

5) Attribution des subventions aux associations

Sapeurs Pompiers	:	300 €
Le Solher	:	1 000 €
La Solarienne	:	500 €
La Chasse du Jounié	:	200 €
Anciens Combattants	:	180 €
Le Souvenir Français	:	180 €
Maryse	:	150 €
Fédération de pêche	:	200 €
C.O.S.	:	100 €
Bleuets de France	:	50 €
Institut Pasteur	:	100 €

Vote : 9 pour ;

6) Vote des taxes locales 2023

Augmentation des taux

Taux de la taxe foncière bâties:	31.50 %	(29.53 % en 2022 )
Taux de la taxe foncière non bâties :	39.36 %	(36.90 % en 2022)
Taux de la taxe d'habitation :	8.62 %	(8.08 % en 2022)

Vote : 9 pour

7) Vote des budgets 2023

a) Budget eau et assainissement

Fonctionnement :

Dépenses : 64 721.43 €

Recettes : 64 721.43 €

Vote : 9 pour

Investissement :

Dépenses : 1 047 814.87 €

Recettes : 1 047 814.87 €

b) Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses : 692 661.83 €

Recettes : 692 661.83 €

Vote : 9 pour

Investissement :

Dépenses : 297 030.48 €

Recettes : 297 030.48 €

Questions diverses

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 5 avril 2023.  
à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du  
5 Août 1884.

A Le Soulié, le 5 avril 2023  
Le Maire –Pierre BAILLY

